

ILS RISQUENT LA PRISON POUR AVOIR SAUVÉ DES VIES

GRÈCE

Sarah Mardini et Seán Binder

Sarah Mardini et Seán Binder se sont portés volontaires pour une organisation menant des opérations de sauvetage en mer depuis Lesbos. Tout deux risquent aujourd'hui jusqu'à 25 ans de prison.

En Grèce, on peut aller en prison pour avoir essayé de sauver des vies. C'est ce qui est arrivé à Sarah Mardini, 24 ans, et Seán Binder, 25 ans, parce qu'ils ont agi en tant que sauveteurs bénévoles pour une organisation à Lesbos. Leur travail consistait à repérer les bateaux en détresse en mer et à aider les réfugié·e·s. Ils sont accusés d'espionnage, de trafic d'êtres humains et d'appartenance à une organisation criminelle. S'ils sont déclarés coupables, ils encourent 25 ans de réclusion. Ils ont déjà passé plus de 100 jours en prison avant d'être libérés sous caution en décembre 2018.

Seán, actuellement en Irlande, affirme que le plus effrayant dans cette histoire « n'est pas qu'on [l']ait mis en prison, mais que cela puisse arriver à n'importe qui ». Voilà ce qui se passe lorsque des gouvernements préfèrent considérer comme des criminels celles et ceux qui essayent d'aider les réfugié·e·s, au lieu d'en faire plus pour protéger leur droit à trouver un endroit sûr où vivre. Lorsque des personnes doivent échapper à un conflit, à la torture ou à d'autres violences dans leur pays, elles n'ont souvent pas d'autre option que de se lancer dans un voyage extrêmement périlleux pour se mettre à l'abri.

Sarah, qui se trouve aujourd'hui en Allemagne, connaît bien ces dangers. En 2015, elle a fui la guerre en Syrie et traversé la mer Égée sur un canot pneumatique. Durant la nuit, le canot est tombé en panne, causant la panique à bord. Sa soeur et elle se sont alors jetées à l'eau et ont tiré le bateau durant 3 heures et demi jusqu'à la terre ferme, sauvant la vie de toutes les personnes à bord.

Montrez votre soutien à Sarah et Seán.

→ **Dites à la Grèce d'abandonner toutes les charges qui pèsent sur Sarah et Seán !**

PARTICIPEZ AU MARATHON DES LETTRES !

1.) Écrivez au ministre délégué à la protection du citoyen et à la politique migratoire

→ Vous trouverez un **modèle de lettre en français à la page 3.**

→ **Taxe postale:** CHF 1.50

2.) Montrez votre soutien à Sarah et Seán

Sarah et Seán ne veulent pas être traité en héros, ils préfèrent que les actions de solidarités soient destinées à mettre en avant le sort des réfugié·e·s :

Prenez-vous en photos en tenant une pancarte « **I stand with refugees** » ou postez un autre acte de solidarité pour les réfugié·e·s.

Postez ces photos sur les réseaux sociaux en utilisant les hastags **#FreeToAct**, **#SolidarityWins** et taggez **@Amnesty_Switzerland** dans vos publications.

16 ANS DE PRISON POUR AVOIR CONTESTÉ LE PORT OBLIGATOIRE DU VOILE

IRAN

Yasaman Aryani

Yasaman Aryani, actrice et passionnée d'escalade en montagne, a osé défier la législation iranienne sur le port obligatoire du voile. Elle est aujourd'hui condamnée à passer 16 ans derrière les barreaux. Ne la laissons pas tomber!

Des fleurs généreusement offertes et un foulard enlevé : deux gestes simples que Yasaman Aryani a osé faire en public dans un train en Iran. C'était lors de la Journée internationale des droits des femmes de 2019. La jeune femme, actrice et passionnée d'escalade en montagne, a courageusement défié la législation iranienne sur le port obligatoire du voile. Avec sa mère, elle a traversé un wagon réservé aux femmes, les cheveux hardiment découverts, pour distribuer des fleurs. Elle a évoqué l'espoir d'un avenir où toutes les femmes seraient libres de s'habiller comme elles veulent pour qu'un jour, elles puissent marcher ensemble, « moi sans le hijab et toi avec le hijab ».

Ces instants ont été filmés et la vidéo est devenue virale en mars 2019. Le 10 avril, les autorités iraniennes ont arrêté Yasaman et l'ont maintenue en détention seule dans une cellule pendant plusieurs jours tout en lui faisant subir un interrogatoire. On lui a demandé d'« avouer » que des étrangers étaient derrière ses activités militantes et de « se repentir » de ses actions, faute de quoi ses ami-e-s et sa famille seraient arrêtés. Le 31 juillet, Yasaman a appris avec stupeur qu'elle était condamnée à 16 ans de prison, dont elle doit purger au moins 10 ans.

Cette peine cruelle s'inscrit dans le cadre d'une plus large répression des femmes qui font campagne contre la législation sur le port obligatoire du voile en Iran. Depuis 2018, des dizaines de femmes ont été arrêtées, dont la mère de Yasaman, Monireh Arabshahi. Les autorités iraniennes ne doivent pas pouvoir voler à Yasaman les plus belles années de sa vie uniquement parce qu'elle pense que les femmes devraient avoir le droit de choisir comment s'habiller.

→ Dites à l'Iran de libérer Yasaman immédiatement en signant la pétition en ligne.

PARTICIPEZ AU MARATHON DES LETTRES !

1.) Écrivez au Responsable du pouvoir judiciaire.

→ Vous trouverez un **modèle de lettre en français à la page 4.**

→ **Taxe postale:** CHF 1.00

2.) Montrez à Yasaman que vous la soutenez:

Prenez-vous en **photo ou filmez-vous** en agissant comme Yasaman, c'est-à-dire en distribuant des fleurs ou en exposant vos cheveux au soleil, au vent ou à la pluie.

Publiez ces images sur vos réseaux sociaux avec le hashtag **#FreeYasaman** et envoyez un message à **@yasamanaryani95** et **@khamenei_ir**, dirigeant de l'Iran.

Vous pouvez aussi envoyer vos photos/vidéos à Iran_team@amnesty.org.

Ministre délégué à la Protection du
citoyen et à la Politique migratoire
Michalis Chrisochoidis
Ministry of Citizen Protection P.
Kanellopoulou 4, 101 77
Athens
Grèce

Concerne : Sarah Mardini et Seán Binder

Monsieur le Ministre,

Il est choquant qu'en Grèce, on puisse aller en prison pour avoir sauvé des vies. C'est ce qui est arrivé à Sarah Mardini et Seán Binder, deux sauveteurs bénévoles. Ils se sont portés volontaires pour une organisation menant des opérations de recherche et de sauvetage en mer depuis Lesbos et ont porté secours à des personnes en danger en mer. Ils ont fini en prison, accusés d'espionnage, de trafic d'êtres humains et d'appartenance à une organisation criminelle, avant d'être libérés sous caution en décembre 2018 dans l'attente de leur procès.

Aucun gouvernement ne doit jamais considérer comme des criminels celles et ceux qui essayent d'aider les réfugié·e·s, au lieu d'en faire plus pour protéger le droit des personnes réfugiées de trouver un endroit sûr où vivre. Lorsque des personnes doivent échapper à un conflit, à la torture ou à d'autres violences dans leur pays, elles n'ont souvent pas d'autre choix que de se lancer dans un voyage extrêmement périlleux pour se mettre à l'abri.

Je vous demande de **veiller à ce que les poursuites engagées contre Sarah Mardini et Seán Binder soient abandonnées immédiatement**, et de **reconnaître la légitimité des actions humanitaires** et des activités menées par des personnes agissant **pour défendre les droits des réfugié·e·s et des migrant·e·s**.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,

Copie:

Ambassade de Grèce, Weltpoststrasse 4, Case Postale 72, 3015 Berne
Fax: 031 368 12 72 / E-mail: gremb.brn@mfa.gr

Ebrahim Raisi
Responsable du pouvoir judiciaire
c/o Mission permanente de l'Iran
auprès des Nations unies
Chemin du Petit-Saconnex 28
1209 Genève

Concerne : Yasaman Aryani

Monsieur,

Yasaman Aryani et sa mère, Monireh Arabshahi, ont été condamnées à 16 ans de réclusion, ce qui est une peine choquante pour avoir fait campagne contre la législation discriminatoire imposant le port du voile. Elles ont été arrêtées en avril 2019 parce qu'une vidéo les montrait sans foulard à bord d'un train réservé aux femmes, où elles distribuaient des fleurs à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes. La vidéo de cet acte courageux, sur laquelle Yasaman parle de son espoir en un avenir où toutes les femmes d'Iran seraient libres de choisir ce qu'elles portent, a été largement relayée sur les réseaux sociaux.

Je vous demande de **libérer Yasaman Aryani et sa mère Monireh Arabshahi immédiatement et sans condition car il s'agit de prisonnières d'opinion**, incarcérées uniquement en raison de leur travail en faveur des droits humains.

En attendant leur libération, je vous prie instamment de **faire en sorte qu'elles puissent consulter régulièrement l'avocat de leur choix**.

Enfin, je vous appelle à **ne plus criminaliser le travail des défenseur-e-s des droits des femmes et à abolir les lois qui imposent le port du voile**.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade de la République Islamique d'Iran, Thunstrasse 68, Case Postale 227, 3000 Bern 6
Fax: 031 351 56 52 / E-mail: secretariat@iranembassy.ch